

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de raccordement neutre. " et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Wood fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*: Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association d'assurance de l'Alliance du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la Banque de *Manitoba*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour proroger le délai fixé pour opérer le versement des actions souscrites au capital de la compagnie du pont du tunnel du *Canada* et de *New-York*, " étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'Épargne du *Canada* pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer *Nord-Ouest*, étant lu,

Le bill est en conséquence lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et ligne télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie de crédit de *Montréal* " étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Paquet fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.